CREEDD* EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

**CREEDD : Convention Régionale pour une Education à l'Environnement dans le cadre du Développement Durable*

V2023-07-11

REFERENTIEL REGIONAL DE QUALITE DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

JEUNE PUBLIC

Charte évolutive des structures qui interviennent auprès d'un public d'enfants et de jeunes encadrés.
Engagement valable 5 ans a compté de la date de signature de ce référentiel.

Par la signature de ce référentiel de qualité, la structure :

Organisme : Adresse :

Prénom-Nom du référent : Téléphone :

Site Internet : E-mail :

Partage les engagements de l'éducation à l'environnement mentionnés ci-après :

La notion **d'environnement** concerne tant celui naturel que celui créé par l'homme. Nous considérons également que l'être humain fait partie intégrante de l'environnement.

VALEURS :

- √ Eduquer tous les publics à tous les âges de la vie
- √ Respecter l'autre, le vivant et le milieu
- √ Favoriser l'épanouissement de chacun
- √ S'engager à la neutralité
- √ Amener à l'autonomie de penser, de décider et d'agir
- √ Etre cohérent entre nos valeurs et nos actes

DES PRINCIPES EDUCATIFS :

- √ Le terrain comme support d'apprentissage
- √ L'alternance des méthodes et des approches pédagogiques
- √ Des animations séquencées et en sous-groupes
- √ Un public acteur de son apprentissage
- √ La prise en compte de chaque personne
- √ La pratique de la pédagogie de projet

LA QUALITE DES ANIMATIONS PASSE PAR :

- √ Une animation inscrite dans un projet global, adaptée aux jeunes et avec une progression pédagogique
- √ La signature d'une convention de partenariat, définition du rôle de chacun
- √ La co-construction d'une fiche d'animation avec les commanditaires du projet
- √ La découverte du patrimoine naturel et culturel et des enjeux environnementaux dans leur globalité
- √ L'évaluation de l'animation

S'engage à respecter les critères de qualité mentionnés ci-après

■ : critères obligatoires □ : critères obligatoires lors du renouvellement

PREPARATION DE L'ANIMATION :

- ■ Signer un accord entre l'établissement et la structure
- ■ Identifier le public
- ■ Réaliser deux fiches de séances
- □ Proposer des ressources pédagogiques

DEROULEMENT DE L'ANIMATION :

- ■ Utiliser des outils adaptés aux publics
- ■ Privilégier le travail de terrain.
- ■ Diversifier et adapter les approches pédagogiques en fonction du thème, du public, du temps imparti.
- □ Privilégier le travail en ateliers

MODALITES D'EVALUATION DE L'ANIMATION :

- ■ Définir les critères et les modalités d'évaluations

AUTRES CRITERES :

- ■ L'Education à l'Environnement et au Développement Durable doit être une orientation forte de la structure inscrit dans ses statuts ou à minima dans son projet éducatif.
- ■ Dispose d'un projet éducatif inscrit dans une cohérence environnementale
- ■ Dispose d'une équipe de professionnels de l'éducation à l'environnement qui actualise de manière continue ses connaissances

---

Cherchant à promouvoir une Education à l'Environnement de qualité en région Centre-Val de Loire, nous nous engageons à répondre aux critères mentionnés ci-dessus et à transmettre les éléments indiqués dans le livret d'accompagnement de ce référentiel.

A : Le :

NOM, Prénom : Fonction :

Cachet de la structure & Signature

Cadre réservé à la Commission de validation du référentiel de qualité

AVIS :

DATE ET SIGNATURE :